



Pourquoi, notre équipe n'a pas assisté au conseil municipal du jeudi 17 septembre 2020.

-----0-----

Ce conseil avait à son ordre du jour un seul point d'administration générale avec pour objet « *l'enquête publique relative à la demande de concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite concession Bleue Lorraine présentée par la société Française de l'Energie* ».

Dans un premier temps, nous avons été surpris que la délibération soumise au vote des élus reprenne l'intégralité de la publicité aux élus par la Française de l'Energie : « *Cette demande de concession pour la Française de l'Energie est l'aboutissement de travaux de recherche menés par cette société depuis 2006 dans le bassin minier lorrain, avec pour objectif de valoriser le gaz de charbon, constitué principalement de méthane, sur le territoire mosellan afin de substituer une partie de l'énergie importée par une énergie locale **garantissant un prix compétitif au consommateur final.*** »

Cette partie en rouge n'avait pas, à notre avis, à figurer dans cette délibération, **sa seule mention était de nature à influencer le vote des élus.**

-----0-----

Alors que le conseil municipal aurait pu se réunir dès le 22 août 2020, la date de la convocation a été fixée au 17 septembre 2020, **la veille de la date fixée par la préfecture, le 18 septembre,**

-----0-----

Contrairement aux autres réunions de conseils municipaux, cette réunion a été fixée au jeudi 17 septembre 2020 à **17h30 au lieu de 19h habituellement.**

-----0-----

A la convocation des élus et de l'ordre du jour, il a été joint **le dossier de présentation de 10 pages de la société Française de l'Energie vantant les mérites de son exploitation ainsi qu'une lettre de l'Association pour la Préservation de l'Environnement Local (APPEL 57).**

Surpris que lors de ce conseil, il n'ait été donné la parole qu'à la seule société exploitante, nous avons demandé que :

- Soit la Française de l'Energie ne soit pas reçue afin de ne pas influencer davantage les votes,
- Soit dans un esprit d'équité, soit reçue également l'association APPEL 57 bien informée sur d'autres aspects de ces projets, afin qu'elle présente en conseil municipal ses propres informations.

Cela nous a été refusé.

Il n'y a pas eu d'impartialité des débats. Le sens du mot débat, indiqué pourtant dans le texte du journaliste qui a annoncé la tenue de ce conseil, est celui-ci : « *discussion sur un thème donné entre des personnes d'opinions différentes* ».

Or ce débat n'a pas eu lieu, même si plusieurs questions ont été posées par des élus au porteur du projet. A notre connaissance, aucun élu ne possède les qualités pour contredire les affirmations de la société.

Notre équipe a reçu des représentants de l'association APPEL 57 qui nous ont affirmé que la publication de la société relevait de nombreuses contrevérités. Il y aurait eu débat si APPEL 57 avait été reçue en séance du conseil municipal comme nous le demandions, le résultat des votes auraient pu être autre.

-----0-----

Pour toutes ces raisons,

- La reprise de la publicité de la Française d'Energie,
- La date du conseil la veille de la remise de la décision au préfet,
- L'heure du conseil municipal,
- **L'absence de vrai débat**

Nous avons décidé d'être absent à ce conseil municipal.

-----0-----

Liste municipale Faulquemont Réunis pour Demain

